



EXPEDITION

PROCÈS VERBAL DE DESCRIPTION

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF ET LE TROIS JUILLET.

A la requête de :

[REDACTED] dont le siège social est à [REDACTED] avenue des Champs Elysées, représentée par son représentant légal, pour lequel domicile est élu au cabinet de Maître Francis RAIMON, Avocat au Barreau du Val de Marne, domicilié à VINCENNES (94), 14, rue Lejemptel.

Agissant en vertu

De la copie exécutoire d'un acte reçu par Maître [REDACTED] à [REDACTED]

Un commandement aux fins de saisie immobilière ayant été délivré par acte de mon ministère en date du 18 juin 2019.

Je, Arnaud MARTINEZ, Huissier de Justice Associé près le Tribunal de Grande Instance de CRÉTEIL, y résidant 60, rue Jean-Jaurès à CHAMPIGNY-SUR-MARNE (Val de Marne), soussigné,

Me suis transporté ce jour à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES (94), 3, rue du Foyer, à 14 heures, assisté d'un expert chargé de procéder aux divers diagnostics et métrés nécessaires à la mise en vente des biens, à l'effet de procéder à la description des biens et droits suivants :

- Une maison d'habitation cadastrée section AI n° 151.

Sur place j'ai rencontré [REDACTED] propriétaire à qui j'ai décliné mes nom, qualité et l'objet de ma mission, ce dernier m'ayant donné son autorisation pour instrumenter, j'ai procédé en sa présence aux constatations suivantes :

Les lieux se composent d'un pavillon entouré d'un terrain et comportent un hangar en partie arrière.

La maison se compose de :

Rez-de-chaussée :

Une entrée dont le sol est recouvert de dalles de travertin, à laquelle on accède par une porte, et qui comporte une fenêtre et un escalier desservant le premier étage.

Dans l'entrée à gauche, une salle de séjour dont le sol est carrelé et qui prend jour par deux fenêtres.

Dans l'entrée à droite, un cabinet d'aisances intérieur dont le sol est carrelé, équipé d'une cuvette anglaise avec effet d'eau, et qui prend jour par une fenêtre.

Dans l'entrée porte face, une cuisine dont le sol est en parquet flottant, équipée d'un évier, et qui prend jour par deux fenêtres.

Dans l'entrée à droite (sous l'escalier), un cabinet d'aisances intérieur dont le sol est carrelé, équipé d'une cuvette anglaise avec effet d'eau, et qui prend jour par une fenêtre.

Premier étage :

On y accède par un escalier.

Il existe une fenêtre dans la cage d'escalier.

Il se compose de :

Un palier dont le sol est en parquet flottant.

Une salle de bains dont le sol est carrelé, équipée d'un meuble vasque, d'une cuvette anglaise avec effet d'eau et d'une baignoire, et qui prend jour par une fenêtre.

Une chambre à coucher dont le sol est recouvert de moquette, et qui prend jour par une fenêtre.

Une chambre dont le sol est recouvert de briquettes, équipée de placards, et qui prend jour par une fenêtre.

Une chambre dont le sol est en parquet, et qui prend jour par une fenêtre.

Deuxième étage (mansardé) :

On y accède par un escalier qui débouche sur un palier à usage de bureau, dont le sol est en parquet flottant, équipé de placards, et qui prend jour par une fenêtre.

Attenante au bureau, une chambre à coucher dont le sol est en parquet flottant, et qui prend jour par un châssis vitré type Velux.

Une chambre à coucher dont le sol est en parquet flottant et qui prend jour par une fenêtre.

Sous-sol :

On accède par une porte depuis l'extérieur du pavillon (côté façade arrière)

Il se compose de :

Quatre pièces présentant le gros œuvre à l'état brut, chacune munie d'une fenêtre.

Un cabinet d'aisances intérieur dont le sol est carrelé, équipé d'une cuvette anglaise avec effet d'eau et d'un lave-mains.

En partie arrière du terrain, il existe un vaste hangar comportant une mezzanine.

L'ensemble des lieux est en mauvais état d'entretien.

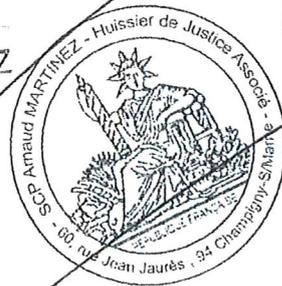
Durant mes opérations, il a été procédé aux divers métrés et diagnostics nécessaires à la mise en vente des biens.

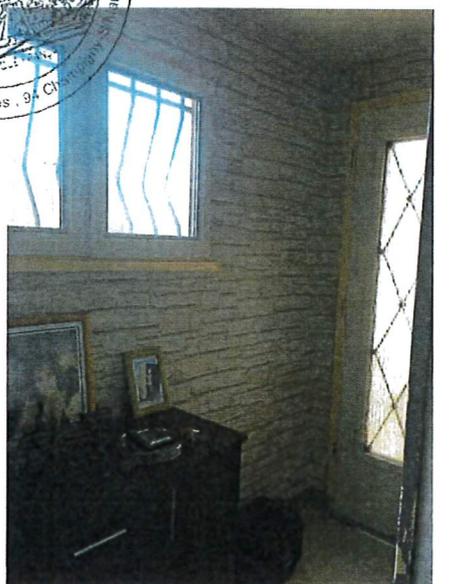
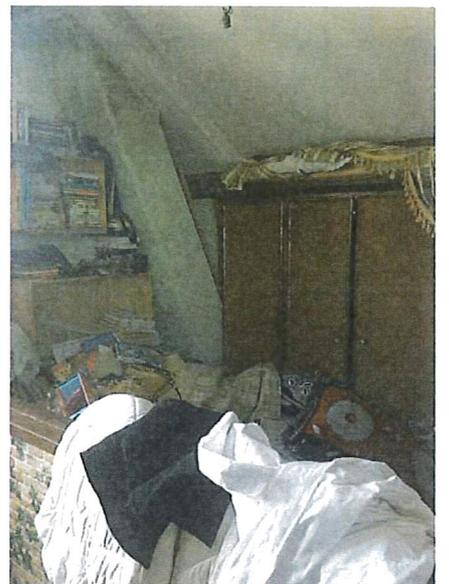
Des photographies ont été prises qui seront certifiées conformes par moi et annexées à mon procès-verbal de constat.

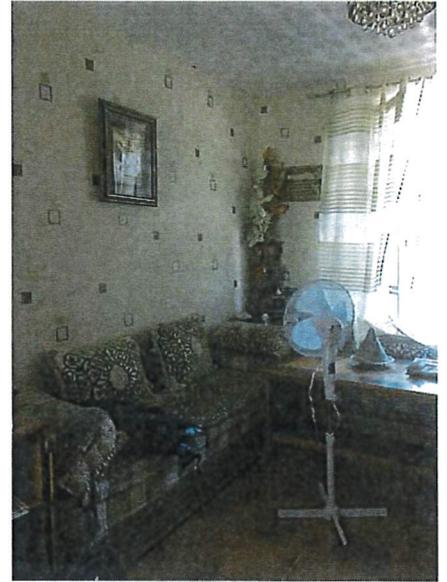
TELLES SONT MES CONSTATATIONS.

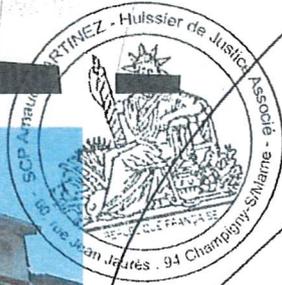
**ET DE TOUT CE QUE DESSUS, J'AI DRESSÉ LE
PRÉSENT PROCÈS-VERBAL POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE
DE DROIT.**

Arnaud MARTINEZ









Annexé à mon procès-verbal de constat
en date du 03/07/2019